Motion du 27 novembre 2007 de Mmes Marguerite Contat Hickel, Catherine Gaillard, Maria Pérez, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Jean-Charles Rielle: «Les Roms, une communauté à respecter».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 28 novembre 2007)

MOTION

Considérant:

– que les Roms représentent, depuis des siècles, une communauté gravement discriminée dans leur pays d'origine;

– que, si la Communauté européenne ne leur accorde pas encore le droit de travailler s'ils sont ressortissants de Roumanie ou de Bulgarie, les Roms ont cependant le droit de séjourner sur le territoire genevois pendant trois mois, comme tout citoyen européen;

– qu'une certaine presse contribue à stigmatiser les Roms auprès de la population genevoise de façon odieuse, sans respecter leur dignité d'êtres humains,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– respecter le droit des Roms de résider ici durant les trois mois autorisés;

– leur donner accès, durant les grands froids, à des abris de protection civile;

– ouvrir une structure d'accueil pour les enfants en bas âge et ceux en âge de scolarité;

– définir avec ces personnes les problèmes les plus urgents à résoudre dans leurs villages d'origine (par exemple: réseau d'adduction et d'évacuation d'eau, écoles, etc.);

– intervenir auprès de l'Ambassade de Roumanie à Berne pour étudier avec elle les différentes possibilités de réinsertion de ces personnes dans leur pays d'origine, en leur donnant les moyens de travailler, de se former et d'accéder à une vie décente sans devoir s'expatrier;

– respecter la dignité de ces personnes et à cesser tout étalage démagogique devant la presse visant à les opposer à la population genevoise;

– interpeller Mme Micheline Calmy-Rey afin qu'elle fasse pression sur le gouvernement roumain pour qu'il améliore la situation des Roms en Roumanie;

– consacrer une partie de l'aide au développement figurant au budget de la Ville pour des projets relatifs aux populations Roms dans leur pays d'origine.